

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX ABONNEMENTS: Trois mois... Six mois... Un an...

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX ANNONCES: la ligne... Réclamations... Faits divers...

ROUBAIX 26 JANVIER 1879 TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE PREMIERE JOURNÉE Dimanche 26 Janvier 1879 NUMÉROS GAGNANTS

SEPT HEURES. - Voici les résultats qui nous sont parvenus, à l'heure où nous mettons sous presse (sept heures). - A cause de l'engorgement, la transmission télégraphique se fait très-lentement.

- 1 Surtout de table, (Odol) val. 978,399
2 Parure, (Boucheron) val. 100,000
3 Rivière, brillants, (Dumoret) val. 75,382
4 Rivière, brillants, (Fontaine) val. 24,613
5 Orgue d'église, (Cavaille Col) val. 927,379
6 Surtout de table (Veyral) val. 935,089
7 Salaf à la porte d'une mosquée (Gérôme) val. 742,199
8 La Nymphe des bois (T. Hebert) val. 860,016
9 Piano c. oblique (Hertz) val. 780,818
10 Le maître sur la plage, (Meissonier fils) val. 887,390
11 Les Mystères de Baucalis, tab. (Jobert Duval) val. 688,859
12 Prêtre d'Isis, st. br. (Cordier) val. 295,765
13 Une serre en fer (Michaux) val. 904,590
14 Service à thé, arg. (Familleux) val. 425,163
15 Casque et bouclier d'or de Charles IX, tab. (Blaise Desgodt) val. 847,104
16 Un marché arabe, tab. (Guillaumet) val. 820,809
17 La fuite en Egypte, tab. (Vieljeux) val. 728,174
18 Sphinx dévot, tab. (G. Moreau) val. 655,744
19 Théie, stat. br. (Ottin) val. 140,346
20 Le Page, tapis. d'Aubusson val. 347,333
21 L'écuyer remède à Thésis les armes d'Achille, tapis. d'Aubusson val. 611,583
22 Pavillon en fer forgé, val. 932,364
23 Boutons d'oreilles val. 749,585
24 Meuble art. renaissance. Henri II, poirier massif val. 128,714
25 Christ au Tombeau (Vassallo) val. 443,343
26 Jeune fille au bain, stat. mar. (Mme L. Hertz) val. 342,661
27 Allaitement de Bacchus, tap. Aubusson v. 111,414
28 Vase porcel. peint. Sevres, v. 9,999 val. 722,746
29 Coupe en argent v. 9,999 val. 358,652
30 Le rée d'Armide, gr. mar. (Barre) val. 1,408
31 Héritage, stat. mar. (A. Ross) val. 904,418
32 Baigneuse, stat. mar. (Schonewald) val. 103,658
33 Une contemporaine, stat. mar. (Chartrousse) val. 658,893
34 La Musette, stat. galv. (Delapalme) val. 665,635
35 Nature morte, tabl. (Vollon) val. 120,973
36 Jeune fille, tabl. (Toulimouche) val. 3,706
37 Broche, lyre brillants v. 8,000 fr. val. 877,468
38 Un bracelet, joaillerie val. 961,257
39 Meuble, bois noir et bronze, val. 841,825
40 Un Necessaire de toilette val. 850,295
41 Une pièce de milieu, 2 candélabres val. 8,000 val. 297,142
42 Ganyméde, gr. br. val. 7,300 val. 789,233
43 L'Hiver, stat. br. (Rouhand) val. 197,382
44 La Peinture, stat. mar. (Schredten) val. 9,474
45 Groupe bronze (Molz) val. 149,639
46 Statue marbre (Thabard) val. 600,126
47 Madeleine (Rhambo) val. 809,492
48 Lucullus, stat. mar. (Capellero) val. 228,309
49 Statue marbre (Delhomme) val. 289,294
50 Enfant endormi, mar. val. 54,334
51 Statue bronze (Royx et Rolland) val. 359,602
52 Le petit sabot de Noël, stat. mar. val. 91,334
53 Le Jugement de Paris, tab. (Pano) val. 348,977
54 Tableau, sujet oriental (Jules Garnier) val. 963,977
55 Leion, tab. (Elie Delaunay) val. 126,286
56 David et Goliath, tab. (Elie Delaunay) val. 80,203
57 Statue bronze (Amendola) val. 558,271
58 Italienne en prière, stat. br. (P. de Vigne) val. 83,483
59 Piano à queue, laque de Chine val. 207,775
60 Locomotive modèle val. 72,172
61 Gr. c. en fer forgé, h. sculpté val. 260,235
62 Coffre-fort val. 98,850
63 Feuille de houx, broche brillants val. 827,618
64 La Bohémienne, tabl. tapis. val. 393,996
65 Machine à vap. locomobile val. 288,109
66 Brûle-parfums, br. val. 6,250 val. 145,181
67 Coupe ovale, fond bleu (Renard) val. 109,065
68 Lids et Jupiter gr. marb. (Marcellin) val. 236,634
69 Le Nid, stat. marb. Boissseau val. 99,019
70 Le Glend et la Citrouille, stat. mar. val. 56,686
71 Statue marbre (Eude) val. 990,509
72 Tableau (Protals) val. 823,305

- 163 Statue bronze (Thiébaud) val. 616,377
164 Bédouin en prière, terre cuite (Cachuchet) val. 310,888
165 L'Eucharistie, canée val. 879,611
166 Statue bronze (Vibert) val. 211,622
167 La Mère, tab. (Plessan) val. 257,138
168 Les Agapes, tabl. (Mazouille) val. 997,612
169 Paysage (Voyrass) val. 123,835
170 Tableau (H. Leroux) val. 814,106
171 Tableau religieux (E. Lebel) val. 897,333
172 Larènes, tab. (Supie) val. 287,077
173 Intérieur, tab. (Casanova) val. 621,692
174 Une gare arménienne, tab. (Nio Dimitroff) val. 41,000
175 Intérieur, tab. (Del Rimoni) val. 41,000
176 Tableau (Pallick) val. 41,000
177 Honneur, statue val. 41,000
178 Grand case, br. val. 4,000
179 Meuble noyer val. 41,000
180 Ratelier pour fusils val. 41,000
181 Bibliothèque val. 41,000
182 Buffet noyer val. 41,000
183 Piano droit val. 41,000
184 Gaine, porte-lampe, q. 4,000 val. 41,000
185 Un bureau (renaissance) val. 41,000
186 1 canapé 2 chaises, 2 fauteuils Aubusson, v. 4,000 val. 41,000
187 Grille, Louis XIII, fer forgé val. 41,000
188 Landau val. 41,000
189 Landau val. 41,000
190 Landau val. 41,000
191 Landau val. 41,000
192 Landau val. 41,000
193 Landau val. 41,000
194 Valet de chiens gr. fonte cuivrée. (Jacquemart) val. 4,000 val. 41,000
195 Meuble japonais, bois noir sculpté val. 41,000
196 Algérien cristal, val. 4,000 val. 41,000
197 Un grand vase, bronze val. 41,000
198 Buffet et deux chaises, chêne blanc val. 41,000
199 Service de table, 72 pièces cuillères, fourchettes val. 4,000 val. 41,000
200 2 vases damasquinés, val. 4,000 val. 41,000
201 Bracelet, brillants et perles, val. 41,000 val. 41,000
202 Un pendant de cou, brillants, val. 41,000 val. 41,000
203 Libellule, broche saphir, v. 4,000, val. 41,000 val. 41,000
204 Bénédict sculpté, val. 41,000 val. 41,000
205 Une victoria, v. 4,000, val. 41,000 val. 41,000
206 Moulin à farine, double, 8 chev., val. 13,000 val. 41,000
207 Broches, brillants, val. 41,000 val. 41,000
208 Michro à main, garni de brillants val. 41,000 val. 41,000
209 Pendant de cou, v. 3,000 val. 41,000 val. 41,000
210 Italienne, stat. mar. (Ramazzotti) val. 41,000 val. 41,000
211 Landau, val. 41,000 val. 41,000
212 Gr. vase porcel. fleur de rhubarbe v. 3,500 val. 41,000 val. 41,000
213 Buste en marbre, val. 41,000 val. 41,000
214 Chasse, tab. (de Pomme) val. 41,000 val. 41,000
215 Tableau (Laminais) val. 41,000 val. 41,000
216 L'orage, tab. (Schonewald) val. 41,000 val. 41,000
217 Sujet orient. tab. (comte Dumony) val. 41,000 val. 41,000
218 Corps à la recherche de sa fille (Perrine), tab. val. 41,000 val. 41,000
219 Maria, tab. (Guillaumet) val. 41,000 val. 41,000
220 Jeune enfant, stat. br. v. 3,500, val. 41,000 val. 41,000
221 Boutons d'oreilles, v. 3,500, val. 41,000 val. 41,000
222 Coupé, deux places val. 41,000 val. 41,000
223 Bracelet, h filants val. 41,000 val. 41,000
224 Bandeau, brillants, val. 3,500, val. 41,000 val. 41,000
225 Pendant de cou, bril., v. 3,500 val. 41,000 val. 41,000
226 Service mosaïque val. 41,000 val. 41,000
227 Un buffet val. 41,000 val. 41,000
228 Spider, monté sur train à fleche val. 41,000 val. 41,000
229 Vitr. mitord val. 41,000 val. 41,000
230 Victoria, dite vis-à-vis val. 41,000 val. 41,000
231 Un vase grec, bronze, v. 3,500 val. 41,000 val. 41,000
232 Service à thé, v. 3,500 val. 41,000 val. 41,000
233 Coffre à bijoux émaillé val. 41,000 val. 41,000
234 Meuble américain val. 41,000 val. 41,000
235 Algérien vermeil, v. 3,500 val. 41,000 val. 41,000
236 Piano à queue val. 41,000 val. 41,000
237 Meuble entre-deux val. 41,000 val. 41,000
238 Miroir Louis XVI (bois poirier) val. 41,000 val. 41,000
239 Secrétaire sculpté val. 41,000 val. 41,000
240 Deux vases bronze, v. 3,500 val. 41,000 val. 41,000
241 Lit (ancien) val. 41,000 val. 41,000
242 Bibliothèque val. 41,000 val. 41,000
243 Broche, ancre, brillants, v. 3,400 val. 41,000 val. 41,000
244 Omnisbus val. 41,000 val. 41,000
245 Buffet renaissance val. 41,000 val. 41,000
246 Bracelet, brillants, perles, val. 41,000 val. 41,000
247 Médaille, bril., v. 3,300 val. 41,000 val. 41,000
248 Buffet dressoir, noyer sculpté val. 41,000 val. 41,000
249 Omnisbus val. 41,000 val. 41,000

BULLETIN DU JOUR

Le projet de budget qui vient d'être déposé par M. le ministre des finances contient quelques modifications importantes pour les contribuables, et nous croyons devoir en parler dès aujourd'hui. Mais nous n'aurons les chiffres officiels que dans une vingtaine de jours; délai nécessaire à l'impression de ce document. Ainsi qu'il était convenu dès l'an dernier, le ministre des finances propose un dégrèvement considérable des patentes. On n'estime pas à moins de 900,000 le nombre des patentes qui auront à bénéficier du dégrèvement partiel qui vient d'être proposé. D'après les calculs de Léon Say, 200,000 patentes de la quatrième classe et 700,000 des cinquième et sixième classes seront appelés à profiter de l'allègement proposé. D'autres dégrèvements sont également soumis à l'examen du Parlement notamment la taxe de transport dans les voitures publiques et le droit de timbre des mandats de poste. Nul doute que les Chambres n'adhèrent avec empressement à des propositions qui sont en harmonie avec les idées économiques de l'Assemblée. Depuis trois ans, on a dégrèvé tour à tour, le sel, le savon, les huiles, la chicorée, on a réduit la taxe sur les transports par petite vitesse, le timbre des effets de commerce et enfin la taxe des postes et des télégraphes. Malgré les nombreux dégrèvements proposés, les chiffres des recettes du budget de 1880 dépassent de 55 millions ceux des produits généraux de l'exercice 1879. Du reste, si tous les documents et annexes ne pourront être distribués aux sénateurs et aux députés avant le 10 février, dès mardi, les chiffres généraux et l'exposé des motifs seront imprimés et distribués et nous pourrions avoir des éléments suffisants d'appréciation sur cet important document. Nous nous réservons donc de revenir, la semaine prochaine, sur les prévisions du ministre des finances qui intéressent à un si haut degré les contribuables. Ajoutons pourtant que le projet de dégrèvement pour les patentes va faire l'objet d'une loi spéciale qui sera distraite du budget. Cette décision a pour but d'alléger dans le plus bref délai possible les charges qui pèsent si lourdement sur les patentes, surtout dans les circonstances actuelles. C'est décidément mardi que les propositions d'amnistie générale seront déposées par M. Louis Blanc à la Chambre des députés et par M. Victor Hugo au Sénat. Mais, dans aucune des deux Assemblées, la proposition n'a

chance d'être acceptée à moins que les membres des droites se rallient au projet, ce qui paraît bien invraisemblable.

Le correspondant parisien de la Gazette d'Augsbourg prétend que l'ajournement de la crise ministérielle en France est dû à l'intervention d'un diplomate étranger. Voici ce qu'il écrit à son journal le 19 janvier, c'est-à-dire la veille de la mémorable séance dans laquelle M. Dufaure est parvenu à maintenir provisoirement la situation du cabinet. « On a vu de la bouche d'un diplomate étranger, personnellement lié avec M. Waddington, une manifestation comminatoire en vue de conjurer la crise: Mon hat aus dem Mund eines befreundeten Diplomaten eine zur Abwehr der Krisis ermahnende Aeusserung. »

Or, le correspondant parisien de la Gazette d'Augsbourg n'est autre, depuis de longues années, qu'un certain personnage dont les relations étroites avec le parti gambettiste ne sont un mystère pour personne. Donc, il y a lieu de croire qu'il était exactement renseigné, et dans ce cas le nom du diplomate en question ne serait peut-être pas trop difficile à deviner. Mais ce nom importe au fond très-peu à la question, si le fait est vrai, est beaucoup plus grave, car cette immixtion permanente de l'étranger dans nos affaires intérieures constitue une atteinte des plus sérieuses à l'honneur national, et il serait réellement temps d'y couper court d'une façon ou d'autre. Une nation de 36 millions d'âmes, surtout lorsqu'elle s'appelle la France, a le droit de disposer d'elle-même à sa guise, sans que l'étranger ait rien à y voir.

Nous ne sommes sous la tutelle d'aucune puissance, quelle qu'elle soit, et nous engageons vivement nos gouvernants, ainsi que nos hommes politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent, à ne pas l'oublier. Il y a là, en dehors des préférences de chacun de nous pour tel ou tel régime, une question de haute dignité et de patriotisme.

On lit dans le Moniteur: « Il est depuis vingt-quatre heures très-sérieusement question de la démission de M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, et de son remplacement par M. Jules Ferry. »

Tous les journaux catholiques de Belgique sont unanimes à combattre résolument le projet de loi qui proscrire de l'enseignement officiel l'enseignement de la religion et révisé la loi de 1842.

« En définitive, dit la Gazette de Liège, l'ensemble du projet est détestable, manifestement impie, absolument antisocial; nous ne nous en plaindrons pas; l'indignation du pays n'en éclatera que plus promptement et plus formidablement. »

Un journal de Bruxelles nous apprend que la droite parlementaire, vivement émue des atteintes portées à l'indépendance communale et aux intérêts religieux des familles par ce projet de loi, va délibérer d'urgence sur les mesures à prendre pour organiser la résistance légale à cette tentative d'oppression.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

Nous croyons devoir reprendre, en les complétant les détails que nous avons déjà publiés. Sur le projet de loi que le ministre de l'Instruction publique a déposé sur le bureau de la Chambre au sujet de l'obligation de l'enseignement primaire, l'enseignement primaire est déclaré obligatoire pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans. Il sera créé dans chaque commune une commission scolaire chargée de surveiller la fréquentation des écoles et d'accorder des déductions pour cause légitime. Il y aura deux sortes de sanction pour assurer l'exécution de la loi: une sanction morale et une sanction pénale. La sanction morale consistera d'abord en une admonition faite par le maître au père qui aura négligé d'envoyer ses enfants à l'école, ensuite en cas de récidive, en affichage public du nom du père à la porte de la mairie. La sanction pénale ne pourra être appliquée qu'à la quatrième récidive; elle consistera dans la privation pour le père dans ses droits politiques pour une durée variant entre un an et cinq ans. Aucun enfant ne pourra être nommé à une fonction publique, s'il ne justifie par un certificat du maire de sa résidence que ses enfants ont reçu l'enseignement primaire. Les contraventions qui ne sont pas désignées par le projet de loi sont de la seconde portion du contingent appelé seulement pendant six mois sous les drapeaux, seront incorporés de droit dans la première portion du contingent appelé à servir pendant cinq ans. Ajoutons que la loi sera exécutoire d'ici le 1er janvier 1881 afin de permettre d'achever, d'ici là à cette époque la construction des écoles de hameaux qui se poursuivent activement depuis une année. Le gouvernement a pensé qu'il ne serait pas équitable d'établir immédiatement l'obligation de l'enseignement primaire avec les sanctions qu'elle comporte alors qu'on n'avait pas fourni aux pères de famille la possibilité de construire à leur tour des écoles. On sait d'ailleurs qu'une loi a pourvu à cette nécessité en créant

une caisse des écoles destinée à fournir aux communes et aux départements par voie de subvention de l'Etat et par voie d'emprunt, les ressources financières pour faire face à cette dépense.

La peste en Russie

Dans la séance de lundi dernier de la Chambre des Députés de Hongrie, M. Tisza a été interrogé par M. Ernest Simonyi au sujet de la peste qui sévit en Orient; il a répondu que jusqu'ici la Hongrie n'était pas menacée par ce fléau. Cependant le gouvernement a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de la peste en Hongrie et de protéger le caractère de l'Etat. Il considère comme un devoir de recourir à toutes les mesures nécessaires pour mettre le pays à l'abri de cette effroyable calamité.

De son côté, le gouvernement allemand a délégué un membre de la commission sanitaire de l'empire d'Allemagne à Vienne, pour y concerter avec le gouvernement autrichien les mesures à prendre en commun pour prévenir l'invasion de la peste sévissant en Russie. La commission a dû se réunir hier à Vienne. Une dépêche de Berlin informe que les bruits répandus à la Bourse de Berlin et sur notre marché, bruits qui annonçaient l'apparition de la peste dans la capitale prussienne étaient de pure invention, et que les dépêches reçues de Saint-Petersbourg démentent aussi la nouvelle d'après laquelle ce terrible fléau aurait envahi Nijni-Novgorod.

Il paraît certain cependant que la peste fait des ravages assez sérieux dans les villes asiatiques de la Russie. Une dépêche de Vienne, 23 janvier, dit que les pourparlers entre M. Finkelburg, le conseiller aulique Schneider et le chef de section Breiskl, relativement aux mesures à prendre à Pesth contre l'épidémie qui sévit en Russie se sont continués hier matin. Les négociations proprement dites ont commencé hier, sous la présidence de prince Auesperg. Outre l'établissement des principes qui devront régir le cordon sanitaire; la quarantaine des provenances de Russie, et l'envoi d'une commission médicale dans les districts pestiférés, M. Finkelburg, doit proposer qu'on adjoigne à la commission médicale un représentant diplomatique de chacune des puissances intéressées, afin que les experts de tous les pays puissent échanger leurs vues sur tous les privilèges d'une mission diplomatique et qu'il existe des rapports continus et non interrompus avec les puissances en question.

Par suite des bruits alarmants sur la propagation de la peste en Russie l'administration sanitaire de Londres a résolu d'entreprendre une surveillance toute spéciale sur tous les arrivages de Russie, afin de prévenir, de concert avec l'administration des douanes, l'importation du fléau par la voie de mer. Cependant, comme on a les ports du Nord de la Russie sont complètement bloqués par la glace, et que, même dans les circonstances ordinaires, les arrivages de ces contrées à Londres sont peu considérables, il y a, relativement parlant, peu de danger. On voit, d'ailleurs, que, notamment ceux de la côte est de l'Angleterre et de l'Ecosse, imitent l'exemple de Londres.

Le comité sanitaire de France s'est réuni plusieurs fois cette semaine pour rédiger une note demandée par les comités étrangers et prendre communication des nouvelles venues des frontières transylvainiennes et russes relativement aux bruits de contagion.

Vienne, 24 janvier. A dater du 25 janvier, les relations par voie ferrée entre l'Autriche et la Pologne ainsi que le train direct de voyageurs de Vienne à Varsovie sont supprimés.

Cette mesure a été adoptée pour prévenir le développement de l'épidémie qui règne sur les frontières de l'Autriche.

Le docteur Doppler, médecin en chef des troupes cosaques d'Asstrakan, qui a observé tout le cours de la peste à la stanitz de Veltianka, rapporte ce qui suit: « La maladie a sévi principalement pendant mon séjour à Veltianka dans la partie nord de cette stanitz. Après avoir visité les malades avec le docteur Koch le 18 novembre, je leur ai administré de la quinine à fortes doses et de l'eau de chlore pour l'usage interne; pour les abcès des glandes déjà ouverts, j'ai prescrit des compresses d'acide phénique; pour les enflures des glandes non encore ouvertes, j'ai prescrit de l'onguent mercurel; comme les effets de ces prescriptions avaient été bons, j'ai quitté Veltianka, et le docteur Koch également au bout de quatre ou cinq jours.

Lors de la réapparition de l'épidémie sous sa forme aiguë (ou bien de l'extension d'une épidémie nouvelle), je suis retourné à la stanitz, où j'ai retrouvé le docteur Koch. J'ai commencé alors à isoler les malades des personnes restées saines, en divisant la localité en quatre quartiers. J'ai fait désinfecter les habitations, et j'ai veillé à l'exécution des articles 945, 965 des règlements de police médicale. Les remèdes nécessaires ont été employés pour combattre la maladie. J'ai prescrit, notamment, de l'acide salicylique, de l'acide muriatique, de la quinine, etc., mais tous ces remèdes ont été inutiles; la mortalité n'épargnait aucun malade. Tous les médecins qui les ont soignés, le docteur Koch et six de ses assistants, sont morts, de même que le prêtre de la stanitz et les Cosaques qui enterraient les cadavres, en un mot tous ceux qui approchèrent les personnes atteintes de l'épidémie. Bien qu'il y eût sent munis des moyens de préservation usités en pareil cas. Très peu ont été épargnés par le fléau.

L'impossibilité de triompher du mal à l'aide de la médecine m'a convaincu qu'il ne restait pratiquement qu'à instituer un service rigoureux de quarantaine, abstraction faite des discussions possibles sur le nom et le caractère de l'épidémie. Un protocole verbal a été dressé le 11 décembre par moi et le colonel Plekhanov et rédigé dans ce sens. L'ataman local n'a pas toutes les mesures nécessaires. Je n'ai pas fait d'observations après le 11 décembre, parce que je suis tombé malade de la fièvre et d'une maladie nerveuse. »